



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Création : 29/04/2020

Version 1.0

Epidémie COVID-19 Entretien des locaux

Cette fiche est établie à partir des connaissances et recommandations actuelles. Elle fournit des conseils permettant d'assurer un niveau de désinfection suffisant face au coronavirus dans les locaux occupés par des personnels ou accueillant du public.

Le coronavirus COVID-19 ne dispose pas de résistance particulière aux méthodes et produits d'entretien connus et utilisés habituellement. **Il sera donc détruit, le cas échéant, par les détergents et désinfectants utilisés couramment** lors de l'entretien des locaux.

Pour réduire les risques de contaminations par l'intermédiaire des objets et contacts de surface, il est essentiel d'accentuer la fréquence d'entretien des locaux utilisés (au moins 2 interventions par jour conseillée).

Equipements de protection individuelle

Pour nettoyer et désinfecter les locaux et objets, le personnel d'entretien doit porter :

- une blouse jetable ou réutilisable ;
- des chaussures de sécurité fermées
- des gants jetables ou réutilisables répondants à la norme EN374 suffisamment longs pour protéger les avants bras ;
- des lunettes de protection en cas de manipulation de produit chimique ;
- le port de masque n'est pas nécessaire en l'absence d'aérosolisation des sols et des surfaces.

Les équipements de protection individuelle doivent être propres. Les équipements réutilisables (blouse, gants réutilisables) doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation. Les équipements à usage unique et consommables usagés seront jetés dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Veiller à ce que les vêtements de ville ne soient pas souillés par les vêtements et équipements de travail.

Une attention particulière doit être portée pour retirer les gants en sécurité lorsque le nettoyage est terminé (se référer à la fiche « Retirer ses gants en sécurité ») pour éviter toute contamination.

Recommandations pour le personnel chargé de l'entretien des locaux

- respect des gestes barrières ;
- manipulation de matériel la plus restreinte possible ;
- lavage des mains régulier et à chaque entrée/sortie de locaux et systématiquement : après avoir porté des gants / après avoir mis ou enlevé les vêtements de travail et les chaussures / avant de boire, de manger ou de porter ses mains au visage ;
- si possible, prendre une douche directement sur le lieu de travail en fin de service.

Consignes de nettoyage

-Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent (au moins deux interventions par jour conseillée) des surfaces en contact avec les mains est préconisé : poignées de porte et de fenêtres, bouton d'ascenseur, interrupteurs, mains courantes, bureaux, comptoir, poste de travail, écrans tactiles, clavier, souris, téléphone, robinets, cuvettes, commande de toilettes...

Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le Covid-19 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants (source : [INRS](#)).



-privilégiez l'utilisation de lingettes imprégnées à usage unique ou réutilisables en faisant en sorte d'éviter les croisements entre propre et sale ;

-ne pas utiliser d'aspirateur, de balayage à sec, de produit vaporisateur ou en bombe aérosol pour éviter toute remise en suspension potentielle du virus ;

-l'utilisation de l'auto-laveuse est possible pour les grandes surfaces ;

-limiter autant que possible l'utilisation des locaux non essentiels pour limiter les zones à nettoyer ;

-aérer les locaux naturellement et très régulièrement (voir le chapitre relatif à l'aération ci-dessous).

Aération des locaux de travail

Source : [INRS](#)

Par mesure de précaution, il peut être recommandé de vérifier si les systèmes de ventilation et de climatisation sont en état de fonctionnement optimal. Une aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres est souhaitable, même en dehors de ce contexte infectieux.

En complément des mesures organisationnelles visant à limiter les contacts et des mesures d'hygiène individuelle et bien que la transmission se fasse essentiellement par des gouttelettes contaminées émises par la personne infectée dans son environnement immédiat (environ 1 m), un certain nombre de mesures de prévention complémentaires pourraient éventuellement limiter la quantité de gouttelettes dans le milieu ambiant, telles que :

- en l'absence de ventilation mécanique, aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres ;

- ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;

- pour les bâtiments équipés d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et fermeture des portes ;

- dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt si possible du recyclage.

Il convient de tester la faisabilité de ces mesures techniques en s'assurant qu'elles maintiennent des conditions de température et d'hygrométrie acceptables.

Désinfection d'un lieu connu comme infecté

Source: [Ministère du travail](#)

En cas de contamination avérée d'un local, les mesures suivantes devront être prises, le coronavirus pouvant survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches :

- Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse de protection à usage unique, de gants de ménage, de chaussures de sécurité ;

-Entretien des sols et des surfaces de contact : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :

- les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- les sols et surfaces soient en suite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
- un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
- les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents ;
- les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique dans des sacs poubelles fermés.

-Préconisation complémentaire : si possible, fermer l'accès au local contaminé et attendre plusieurs heures (minimum 3h, si possible 24h) pour permettre un temps de désinfection naturelle avant de faire intervenir le personnel chargé du nettoyage.

Les produits de désinfection

Un produit de désinfection contient des agents chimiques permettant de tuer la plupart des germes. Certains produits nettoyants peuvent aussi contenir des agents désinfectants.

- les produits désinfectants à privilégier sont l'eau de Javel ou les autre produits répondants à la norme EN14476 (virucide) ;
- la date d'expiration des produits doit être vérifiée ;
- les recommandations et les consignes du fabricant doivent être suivies (étiquette, Fiche de Donnée de Sécurité, fiche technique)

L'eau de Javel est efficace et peut-être utilisé comme produit désinfectant contre le Covid-19 à une concentration de 0,5%. Il est nécessaire de bien prendre connaissance des consignes d'utilisation en sécurité de ce produit avant de le manipuler et de le stocker.

% chlore actif	Volume final	Volume d'eau de Javel à 2.6%	Volume d'eau froide à ajouter pour la dilution
0.5%	Pour obtenir 1 Litre d'eau de Javel à 0.5%	200mL	800mL
0.5%	Pour obtenir 5 Litres d'eau de Javel à 0.5%	1 Litre	4 Litres



Ne pas mélanger d'eau de Javel avec un autre produit désinfectant, car cela pourrait produire un gaz toxique !

Vidage des poubelles

- disposer de préférence de poubelle à couvercle fermé avec commande non-manuelle ;
- changer les sacs poubelles régulièrement (tous les jours de préférence) et éviter les transvasements ;
- fermer soigneusement les sacs poubelles (lien noué) avant de les éliminer.

Nettoyage des linges et vêtements de travail

- les linges, blouses, et lavettes réutilisables devront être lavés à une température élevée : cycle de lavage d'au moins 60 °C pendant 30 minutes ;

Est-il nécessaire de nettoyer spécifiquement ou désinfecter l'espace public dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 ?

Le Haut Conseil de la Santé Publique rappelle la nécessité de l'application des mesures barrières, notamment la distanciation physique et l'hygiène des mains en cas de contact avec les surfaces du mobilier urbain, pour la prévention de la transmission croisée du virus Covid-19 dans les espaces publics.

Tout en notant son impact psychologique sur la population, il recommande :

- de ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie, du fait de l'absence d'argument scientifique de l'efficacité d'une telle mesure sur la prévention de la transmission du virus Covid-19 ;

- de continuer d'assurer le nettoyage habituel des voiries et d'assurer le nettoyage et la désinfection à une fréquence plus régulière du mobilier urbain, avec les équipements de protection habituels des professionnels ;

- de ne surtout pas employer d'appareils pouvant souffler des poussières des sols de type souffleurs de feuilles.

[Avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 04/04/2020](#)